

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 25 septembre 2015 portant modification
des compagnies de gendarmerie départementale de Soissons et de Château-Thierry (Aisne)**

NOR : INTJ1521596A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

L'organisation des compagnies de gendarmerie départementale de Soissons et de Château-Thierry est modifiée à compter du 1^{er} janvier 2016 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les commandants des compagnies de gendarmerie départementale de Soissons et de Château-Thierry, ainsi que leurs adjoints, exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2, R. 15-24 (1^o et 4^o) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN

ANNEXE

COMPAGNIE	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
Soissons	PSIG Soissons BR Soissons BT Soissons BT Oulchy-le-Château BT Braine BT Vailly-sur-Aisne BT Villers-Cotterêts BT Vic-sur-Aisne	PSIG Soissons BR Soissons BT Soissons BT Braine BT Vailly-sur-Aisne BT Villers-Cotterêts BT Vic-sur-Aisne BT La Ferté-Milon
Château-Thierry	PSIG Château-Thierry BR Château-Thierry BT Château-Thierry BT Condé-en-Brie BT Charly-sur-Marne BT Fère-en-Tardenois BT La Ferté-Milon BT Neuilly-Saint-Front	PSIG Château-Thierry BR Château-Thierry BT Château-Thierry BT Condé-en-Brie BT Charly-sur-Marne BT Fère-en-Tardenois BT Neuilly-Saint-Front BT Oulchy-le-Château